



## « LA GIROUETTE DE LA CRS 18 »



**Si en matière de gestion des effectifs notre administration est en recherche de cas concrets, les élèves officiers pourront potasser sur ce sujet... A vos stylos !**

### **Situation 1 :**

Il y a deux semaines, le 18 mai, notre CRS est en déplacement sur Paris, Un ordre d'emploi sur NANCY pour une journée lui est alors annoncé...

Faisant face au vent glacial de ses hommes qui souhaitaient faire un aller/retour depuis Paris (comme l'a fait la CRS 17 sur les mêmes horaires), le commandant de la CRS 18 a ordonné que ses fonctionnaires restent sur METZ mettant en avant l'importance du repos physiologique des personnels déjà « essorés » par l'emploi national et les risques routiers.  
Dont Acte. Contre ses sections mais pour la sécurité de ces dernières !

### **Situation 2 :**

Initialement prévue en formation PRU, la compagnie est au final envoyée à Saint-Astier pour répéter un exercice en présence du Directeur Zonal Sud Ouest En effet, ce vendredi 8 juin le Ministre de l'intérieur et le DC CRS viennent observer le savoir faire des CRS.

L'organisation de ces 2 jours de formation a été tellement bien gérée que les collègues de la CRS 18 ont terminé leur service à 23h00 le jeudi ( jour de grande répétition) pour une reprise le lendemain à 5 h 30, ne laissant pas les 8 h d'inter service imposées par les textes en vigueur.

Nous avons saisi le même commandant sur ces faits graves en pensant que la sécurité routière et l'importance du repos physiologique qu'il nous a opposé 15 jours plus tôt seraient à nouveau sa priorité.

Et bien NON !

Résultat :

Une modification du télégramme d'emploi de la compagnie, positionnant les effectifs en MO.

De ce fait, les braves guerriers se voient exonérer des 8 h de repos .

**« Commandant girouette , vous perdez le sens de l'intérêt sécuritaire et des droits de vos femmes et hommes .Que faites vous de vos obligations mentionnées dans l'article 10 du Règlement intérieur ?**

**Cette situation est simplement SCANDALEUSE pour un commandant qui n'en a que le nom et certainement pas l'esprit ! »**

**Jérôme SERVOLLE délégué zonal  
CRS Sud Ouest**